

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 10 - 01

Séance du 25 octobre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille seize, le vingt cinq octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :
Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT,
VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames BERTOIA, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, SAOUT, VALENTIN

**MODIFICATION
DU TABLEAU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Etaient représentés :
Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-Pierre
LE VAN DA).

Conseillers Municipaux : Mesdames Beatrice AIELLO (procuration à
Monsieur Claude GIULIANO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame
Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le
Maire), Messieurs Patrice CATTAUI (procuration à Monsieur Pierre
LUCIANO), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Louis SAOUT),

Etaient absents excusés :
Conseillers Municipaux : Madame Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO,
Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de
séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161025-DEL20161001-DE
Date de télétransmission : 27/10/2016
Date de réception préfecture : 27/10/2016

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la démission présentée par Monsieur Philippe SERRE, laquelle est devenue définitive à sa réception par la Commune le 7 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'information règlementaire a été adressée à Monsieur le Préfet du Var en date du 10 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral au terme duquel « *les candidats venant sur une liste immédiatement après le dernier élu sont appelés à remplacer les conseillers municipaux élus sur cette liste dont les sièges deviennent vacants pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 7 octobre, Madame Sandrine GAYON en position n° 4, Monsieur Michel SAURIN figurant en position n° 5 et Madame Rosa PANEGIRICO en position n° 6 sur la liste « Pour Saint Cyr, un Nouvel Elan » ont fait part de leur souhait de ne pas occuper le siège devenant vacant.

Par conséquent, Monsieur Alain PATOILLARD, en position 7 de la liste considérée, est amené à siéger au sein du Conseil Municipal.

La présente disposition a pour effet de modifier le tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la disposition présentée.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY